



SÉANCE
ORDINAIRE
20 JANVIER
2020

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019**
4. **Suivi des séances précédentes**
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Liste sélective des chèques et des prélèvements
 - 5.2 État des comptes
 - 5.3 Rapport financier sommaire au 31 décembre 2019
6. **Correspondance**
7. **Période de questions**
8. **Administration, finances et communication**
 - 8.1 TECQ 2014-2018 – Programmation finale
 - 8.2 Approbation du budget 2020 – Société d'habitation du Québec (SHQ)
 - 8.3 Adhésion ADMQ 2020
 - 8.4 Adhésion COMBEQ 2020
 - 8.5 Adhésion FQM 2020
 - 8.6 Demande d'aide financière – Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)
 - 8.7 Autorisation de paiement – SUEZ Water Technologies & Solutions Canada
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**

Aucun item
10. **Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 10.2 Demande d'appui – Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
 - 10.3 Autorisation à la Municipalité de Canton de Lochaber pour présenter une demande de subvention PSPS auprès de la MRC dans le cadre de la lutte contre le roseau commun sur les chemins municipaux et provinciaux (excepté la route 148) – Regroupement Lochaber-Partie-Ouest, Montebello, Notre-Dame-de-Bonsecours et Fassett
 - 10.4 Demande St. Lawrence Cruise Lines – Occupation du quai public
 - 10.5 Demande de prolongation du délai/d'un nouveau délai imparti par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau
11. **Développement économique**

Aucun item
12. **Loisirs, santé et bien-être**
 - 12.1 Rapport final et dissolution du Comité Avenir de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours



SÉANCE
ORDINAIRE
20 JANVIER
2020

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

- 12.2 Secrétariat aux aînés – Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (Volet 2) – Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés
- 13. Transport et voirie**
Aucun item
- 14. Culture et patrimoine**
Aucun item
- 15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri**
Aucun item
- 16. Nouveaux items**
16.1 Parade du Carnaval 2020 – Interdiction de stationnement et fermeture des rues Notre-Dame (route 148), Saint-Dominique, Papineau, Saint-Charles, Bonsecours et Henri-Bourassa
- 17. Période de questions**
- 18. Certificat de crédit**
- 19. Levée de la séance**



SÉANCE
ORDINAIRE
20 JANVIER
2020

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **20 janvier 2020 à 19 h 30** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Pierre Bertrand	Ginette Juteau	Dean Johnstone
John Huneault		Ronald Giroux

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes.

Manon Boucher, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, a motivé son absence.

Monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier a motivé son absence.

Environ 8 personnes assistent à la séance.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Martin Deschênes souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-002

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-003

Liste sélective des chèques et des prélèvements

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de décembre 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE les prélèvements automatiques numéros 54 à 73 au montant de 28 274,74 \$ et les chèques numéros 5457 à 5567 au montant de 324 379,84 \$ du mois de décembre 2019 totalisant un montant de 352 654,58 \$ soient approuvés.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

5.3

Rapport financier sommaire au 31 décembre 2019

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 décembre 2019.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de décembre 2019 est déposée aux élus.

7. Période de questions à 19 h 33

Environ 8 personnes assistent à la séance.

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-004

TECQ 2014-2018 – Programmation finale

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-005

Approbation du budget 2020 – Société d'habitation du Québec (SHQ)

CONSIDÉRANT le dépôt du budget annuel 2020 de l'Office municipale d'habitation de Montebello;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec exige que ce document soit approuvé par le conseil municipal local.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil approuve le rapport d'approbation – budgets 2020 de l'Office municipale d'habitation de Montebello en date du 10 décembre 2019 et les révisions budgétaires s'y rapportant.

Note : Monsieur Martin Deschênes, maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-006

Adhésion ADMQ 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil autorise le paiement de 923,43 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de Madame Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-007

Adhésion COMBEQ 2020

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

QUE ce conseil autorise le paiement de 436,91 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, à la COMBEQ pour l'année 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-008

Adhésion FQM 2020

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le paiement de 1 529,56 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de la Municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-009

Demande d'aide financière – Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle infrastructure municipale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE la Municipalité de Montebello s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

QUE la Municipalité de Montebello confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'une subvention et à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-010

Autorisation de paiement – SUEZ Water Technologies & Solutions Canada

CONSIDÉRANT la facture 900154843 de SUEZ Water Technologies & Solutions Canada au montant de 6 578,58 \$, taxes incluses, pour l'achat de produits chimiques à l'usine.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement mentionné en préambule et étant considéré comme partie intégrante de la résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

Aucun item

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose un compte rendu de ses réalisations de décembre 2019.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-011

Demande d'appui – Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT que les associations des lacs Daoust, Gagnon, Iroquois, Lafontaine, Simon et du petit lac Preston se sont jointes pour former un regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

CONSIDÉRANT que les orientations gouvernementales sur les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) ne permettent pas aux municipalités de protéger les usages actuellement établis sur notre territoire, notamment la villégiature, la conservation, le récréa-tourisme, l'éco-tourisme et la foresterie;

CONSIDÉRANT que le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation nous demande notre appui pour protéger le territoire des activités minières.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil appuie le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation dans leurs revendications.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-012

Autorisation à la Municipalité de Canton de Lochaber pour présenter une demande de subvention PSPS auprès de la MRC dans le cadre de la lutte contre le roseau commun sur les chemins municipaux et provinciaux (excepté la route 148) – Regroupement Lochaber-Partie-Ouest, Montebello, Notre-Dame-de-Bonsecours et Fassett

CONSIDÉRANT que la pousse de roseaux envahissants le long des chemins municipaux et provinciaux ainsi sur quelques terrains privés présente un risque d'extension sur les rangs de la municipalité ainsi que dans le parc de la SEPAQ de Plaisance bordant la route 148;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) n'intervient financièrement via une subvention que sur un tronçon spécifique de la route 148;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Canton de Lochaber travaille avec le MTQ afin d'éradiquer les roseaux envahissants et est en mesure de fournir un service de coupe des roseaux;

CONSIDÉRANT qu'une seule municipalité ne peut avoir un impact efficace dans la lutte contre le roseau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Canton de Lochaber se propose d'introduire la demande de subvention « Politique de soutien aux projets structuraux » (PSPS) auprès de la MRC au nom des municipalités de Lochaber-Partie-Ouest, de Montebello, de Notre-Dame-de-Bonsecours et de Fassett pour la coupe et le bâchage le long des chemins municipaux et provinciaux durant 2 ans;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et orientations de la subvention PSPS et notamment en ce qui concerne la mise en commun de ressources entre les municipalités, les initiatives de protection et de mise en valeur des territoires d'intérêts écologiques ainsi que le respect des principes du développement durable et la valorisation des ressources physiques du territoire par leur protection;

CONSIDÉRANT que la subvention couvre jusqu'à 80 % du coût du projet et que de ce fait les municipalités ont à leur charge 20 % du coût total du projet.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise la directrice générale adjointe de Canton de Lochaber en charge du dossier à présenter une demande de subvention auprès de la MRC Papineau pour le projet mentionné ci-dessus au nom des municipalités de Lochaber-Partie-Ouest, de Montebello, de Notre-Dame-de-Bonsecours et de Fasset.

QU'en cas d'obtention de la subvention, les fonds ainsi que l'apport de 20 % à charge des municipalités seront répartis au prorata des inventaires de roseaux à éradiquer sur chaque municipalité.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-013

Demande St. Lawrence Cruise Lines – Occupation du quai public

CONSIDÉRANT la demande d'occupation du quai public pour l'accostage occasionnel du St. Lawrence Cruise Lines durant la période estivale 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE le conseil autorise le St. Lawrence Cruise Lines à occuper le quai public selon l'horaire suivant :

Arrivée : 17 juillet 2020 à 14 h 30
Départ : 18 juillet 2020 à 6 h 30

Arrivée : 19 juillet 2020 à 14 h 30
Départ : 19 juillet 2020 à 17 h 00

Arrivée : 30 août 2020 à 14 h 30
Départ : 31 août 2020 à 6 h 30

Arrivée : 1^{er} septembre 2020 à 14 h 30
Départ : 1^{er} septembre 2020 à 17 h 00

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-014

Demande de prolongation du délai/d'un nouveau délai imparti par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Papineau doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas commencé le processus d'adoption des règlements de concordance et ne prévoit pas pouvoir les adopter avant la date du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Papineau, soit le 21 février 2020;

CONSIDÉRANT les procédures et les délais prescrits par la LAU sur l'adoption de ces règlements de concordance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder une prolongation du délai de 12 mois pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau, conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

Aucun item

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-015

Rapport final et dissolution du Comité Avenir de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-253 pour la création du Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours pour la partie 2 du projet de transformation intérieure de l'église;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

CONSIDÉRANT que la partie 1 du projet est maintenant terminée;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport final par le Comité Avenir de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil prend acte du dépôt du rapport final du Comité Avenir de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours et autorise la dissolution dudit comité.

QUE ce conseil remercie les membres du Comité pour le travail exceptionnel effectué ainsi que pour leur dévouement qui contribuera à l'avancement du projet de l'avenir de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-016

Secrétariat aux aînés – Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (Volet 2) – Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau prévue lors de l'assemblée du Conseil des maires du 18 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une Politique familiale et des aînés, la MRC de Papineau souhaite améliorer la qualité de vie de la population sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'appel de projets du Secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (volet 2) – soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur des aînés se terminant le 11 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, il est possible d'obtenir une aide financière représentant 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence du montant maximal prévu pour le projet soit un total de 75 000 \$ sur 36 mois;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une ressource humaine dédiée à la mise en œuvre des plans d'action MADA est ressortie prioritaire lors de la consultation publique dans le cadre d'une mobilisation de la Table de développement social Papineau tenue le 18 novembre 2018 et que cette initiative figure au plan d'action 2020-2024 de la politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que la MRC, en collaboration avec la Table de développement social Papineau et le Comité régional du 3e Âge, assurera la coordination des travaux;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que les municipalités suivantes participent à la demande collective car elles ont des plans d'action MADA à jour et qu'elles pourront bénéficier des services de cette ressources humaines : Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Pages, Lac Simon, Montebello, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, St-Émile-de-Suffolk, Thurso et Val-des-Bois.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE le conseil municipal accepte que la Municipalité de Montebello participe à cette demande collective.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

Aucun item

14. Culture et patrimoine

Aucun item

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-017

Parade du Carnaval 2020 – Interdiction de stationnement et fermeture des rues Notre-Dame (route 148), Saint-Dominique, Papineau, Saint-Charles, Bonsecours et Henri-Bourassa

CONSIDÉRANT les demandes du 7 et du 16 janvier 2020 pour interdire le stationnement et fermer les rues Notre-Dame (route 148), Saint-Dominique, Papineau, Saint-Charles, Bonsecours et Henri-Bourassa le 14 février 2020 de 19 h 00 à 20 h 30;

CONSIDÉRANT que la rue Notre-Dame doit être sécurisée de 19 h 00 à 20 h 30 le 14 février 2020 pour la parade du Carnaval.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

QUE ce conseil autorise l'interdiction de stationnements et la fermeture des rues Notre-Dame (route 148), Saint-Dominique, Papineau, Saint-Charles, Bonsecours et Henri-Bourassa pour les besoins de la parade du Carnaval la journée du 14 février 2020.

QUE les travaux publics de la Municipalité offriront les services et le matériel requis selon leur capacité pour assurer le bon déroulement de l'événement.

ATTENDU que la rue Notre-Dame sera sécurisée le 14 février 2020 de 19 h 00 à 20 h 30 pour la parade du Carnaval.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

17.

Période de questions à 20 h 27

1 personne assiste à la séance.

18.

Certificat de crédit

Je, soussignée, Manon Boucher, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.


Manon Boucher
Secrétaire-trésorière adjointe

19.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-018

Levée de la séance à 20 h 27

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 21 Janvier 2020.


Martin Deschênes
Maire


Magon Boucher
Secrétaire-trésorière adjointe